

DELIBERATION N° 2022/ 66 (modification de la délibération N°2022/25)

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Arrondissement de TOULOUSE

Commune de LEVIGNAC SUR SAVE

Objet : Vente du terrain (C n°1102) pour la réinstallation de la pharmacie

Convocation du : 06 octobre 2022

Rapporteur : Monsieur Stéphane CHARPENTIER

Nombre de Membres en exercice : 19

Le 12 octobre 2022 à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Stéphane CHARPENTIER, Maire.

Un extrait de la présente délibération a été publié en ligne sur le site internet municipal et affiché en Mairie le 13 octobre 2022.

Délibération rendue exécutoire de plein droit le 13 octobre 2022 en application des dispositions de l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents (15) : CHARPENTIER Stéphane, GAILLARD David, DE MACEDO Karine, SFORZI Olivier, MENQUET Céline, GENSSLER Bernard, HAAS Nicole, COTTIN Antoine, SCHULTZ Isabelle, LECLERC Hervé, DUMAS Mélissa, BILBAUT Mathilde, DARME Jean Luc, BEAUX Karine, GERVOT Christian.

Etaient absents excusés représentés (4) : SENNEGON Stéphane donne pouvoir à SFORZI Olivier, FLAIG Béatrice donne pouvoir à MENQUET Céline, GUERIN Sébastien donne pouvoir à DE MACEDO Karine, TEK Delphine donne pouvoir à GERVOT Christian.

Etaient absents excusés non représentés () :

Nombre de votants : 19

Secrétaire de séance : Céline MENQUET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE LEVIGNAC SUR SAVE
SEANCE PUBLIQUE DU 12 octobre 2022

Monsieur le Maire informe qu'il souhaite procéder à la vente de la parcelle, section C, numéro 1102, pour partie (1000 m²) sur la commune de Lévigac sur Save, située à proximité du cimetière, pour un prix de 175 000 euros TTC (cent soixante-quinze mille euros toutes taxes comprises) à la SCI ANABEL, immatriculée n° 919 176 073 R.C. S Toulouse.

La pharmacie de Lévigac (propriété de la SCI ANABEL) souffre d'un réel manque d'espace et de stationnement. Son implantation actuelle ne permet ni d'évoluer ni de se développer. Cette vente permettra la construction d'une officine plus vaste, répondant à une demande des Lévigacais et la mise en place d'un stationnement adapté.

Le site a été choisi avec attention. Il permettra la création d'un pôle santé sur la commune comprenant à proximité le vétérinaire et le nouveau centre de santé pour une offre de services adaptée et complète.

Monsieur le Maire propose d'approuver la vente du bien identifié ci-dessus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** la vente de ce bien,
- **DE DONNER POUVOIR** à Monsieur le Maire pour les démarches et signatures nécessaires à la bonne réalisation de cette opération.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré le 12 octobre 2022

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,

Stéphane CHARPENTIER




La Secrétaire de séance,

Céline MENQUET

